



Délibération
DAAJ/LK

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 FEVRIER 2024

2024 – 1 MOTION EN FAVEUR DES CENTRES SOCIAUX – APPEL AUX PARLEMENTAIRES POUR AMELIORER LE FINANCEMENT DES CENTRES SOCIAUX

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 26

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAÏ Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, BUFFET Martine, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, CATROU Rémy, BETIZEAU Florence, MELLA Florent

Excusés ayant donné pouvoir : 6

BARON Thierry à BERDAÏ Ammar, CARTIER Nicolas à DRAPRON Bruno, CHANTOURY Laurent à PARISI Evelyne, DEREN Dominique à ROUDIER Jean-Pierre, MAUDOUX Pierre à MARTIN Didier, VIOLLET Céline à MACHON Jean-Philippe

Absents excusés : 3

CHABOREL Sabrina, DAVIET Laurent, DELCROIX Charles

Secrétaire de séance : TORCHUT Véronique

Date de la convocation : 01/02/2024

Le Conseil Municipal,

Madame la sénatrice, Messieurs les sénateurs,
Madame la député et Messieurs les députés,

Nous nous permettons d'attirer votre bienveillante attention sur la situation inquiétante des centres sociaux au niveau national comme local.

En 2022, sur notre territoire, les CSC ont montré de 1ers signes de fragilité : 14 des 24 centres sociaux du département ont connu un déficit d'en moyenne 42 400 euros. La majorité d'entre eux avait une situation financière saine mise à mal par un "effet ciseaux" entre la hausse des charges (énergie...), la faible augmentation voire la stagnation des subventions, et l'impossibilité d'augmenter les tarifs appliqués majoritairement à une population fragile.



Dans ce contexte, après plus de 2 ans de négociation, l'avenant n°10-2022 signé le 22 décembre 2022 est entré en vigueur dès ce 1er janvier. Il modifie les chapitres V (système de rémunération) et XII (système de classification) de la convention collective nationale des acteurs du lien social et familial (Alisfa).

L'impact de cette nouvelle classification sur la masse salariale des centres sociaux est estimé à +9%, ce qui représente +1,5 millions d'euros pour les 24 centres sociaux du département. Cette hausse va de +3,8% sur les postes administratifs à +11,4% sur les postes animation.

Sur Saintes, les 2 centres sociaux connaissent une situation équilibrée jusqu'alors après avoir réalisé de nombreux efforts d'économies d'échelle et de postes ces 3 dernières années. Pour autant, cette année, la situation des 2 centres va devenir inquiétante sans avoir plus de marge d'économies. L'impact de la nouvelle convention collective est estimé à :

- + 60 000 euros d'impact dès cette année pour le centre social Boiffiers-Bellevue,
- + 35 000 euros pour celui de Belle Rive.

Malgré plusieurs interpellations au niveau local mais aussi national, la CAF ne donne aucune réponse satisfaisante sur une augmentation des prises en charge CAF prenant en compte ces augmentations salariales et renvoie sur les collectivités locales qui ne peuvent clairement pas, à elles seules, absorber ces hausses alors même que certaines d'entre elles ont déjà augmenté leurs subventions ces dernières années pour permettre de combler une partie des augmentations de charges des centres sociaux.

Aujourd'hui, nous nous permettons de vous faire part de notre grande inquiétude pour l'avenir des actions indispensables menées par nos centres sociaux pour la cohésion sociale mais aussi auprès des populations fragiles de nos territoires.

Le quartier de Boiffiers-Bellevue est, par exemple, aujourd'hui reconnu comme le quartier prioritaire le plus pauvre de Nouvelle-Aquitaine selon 2 critères sur 3. Le centre social de Boiffiers-Bellevue y mène un travail de fond auprès des populations, aux côtés de tous les partenaires et institutions de terrain. C'est ce qui nous a d'ailleurs permis de gérer au mieux la période des violences urbaines qui n'ont quasiment pas impacté Saintes du fait de cette action quotidienne au plus près des habitants. Dans ce quartier particulièrement défavorisé, sont scolarisés : la plupart des enfants du foyer départemental de l'enfance, les enfants du terrain de gens du voyage, les familles prises en charge dans le cadre du CADA en plus des familles traditionnelles du quartier.

Mesdames, Messieurs les parlementaires, nous souhaiterions pouvoir nous entretenir avec vous sur les actions que nous pourrions mener avec les centres sociaux pour relayer au niveau national le besoin de financement afin que la CAF puisse réévaluer sa participation.



Après consultation de la commission « Ressources » du jeudi 25 janvier 2024,

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter cette motion,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à transmettre ce courrier aux parlementaires de Charente-Maritime et à les rencontrer pour mener à bien cette demande.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à la majorité ces propositions.

Pour l'adoption : 29

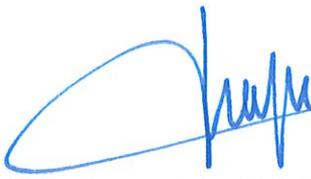
Contre l'adoption : 0

Abstentions : 3 (BETIZEAU Florence, CATROU Rémy, MELLA Florent)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bruno DRAPRON

La secrétaire de séance,



Véronique TORCHUT

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.